

SCI BF FRANKREICH III
Société civile immobilière
au capital de 2.508.235,25 Euros
Siège social : 6, Place de la Madeleine
75008 Paris

RCS PARIS 521 507 566

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE
DU 30 JUIN 2017

L'an 2017,

Le trente juin,

Monsieur Christian Berger agissant en qualité de représentant de la société WS Beteiligungs GmbH, gérant de la Société, a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par lettre recommandée adressée le 2017 aux associés

La consultation écrite porte sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions au titre de l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Expiration des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant ; décision à prendre en vue du renouvellement des mandats ou de la nomination de nouveau(x) Commissaire(s) aux comptes en remplacement ;
- Rémunération de la Gérance ;

A titre extraordinaire

- Modification de l'article 7 des statuts suite à la distribution de la nue-propiété de parts sociales à des associés de la Société selon acte du 11 décembre 2013 ;
- Modification de l'article 16.2 des statuts ;
- Modification de l'article 16.3 des statuts ;

d

- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Commissaire aux Comptes a été avisé de cette consultation par lettre recommandée adressée _____ 2017 avec demande d'avis de réception.

Les documents suivants ont été transmis aux associés :

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la Gérance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées aux associés/bulletin de vote.

Les associés suivants ont adressé leur bulletin de vote au siège social dans le délai fixé par la lettre de consultation et ayant expiré le _____, à savoir :

- la Société **Frankreich III Beteiligungs GmbH**

Propriétaire d'une part en pleine propriété et de 2.950.864 parts en usufruit,
sur les 2.950.865 parts émises par la Société.

- la Société **Bayernfonds Immobilienverwaltung GmbH & Co. Objekt Frankreich III KG**

Propriétaire de 2.606.740 parts sociales en nue-propriété,
sur les 2.950.865 parts émises par la Société.

Les associés suivants n'ont pas adressé leur bulletin de vote au siège social dans le délai fixé par la lettre de consultation et ayant expiré le _____, à savoir :

- la **Oberfrankenstiftung**

Propriétaire de 294.964 parts sociales en nue-propriété,
sur les 2.950.865 parts émises par la Société.

- **Monsieur Helmut Müller**

Propriétaire de 24.580 parts sociales en nue-propriété,
sur les 2.950.865 parts émises par la Société.

- **Monsieur Klaus Wucherer**

Propriétaire de 24.580 parts sociales en nue-propriété,
sur les 2.950.865 parts émises par la Société.

Les bulletins de vote sont et demeureront annexés au présent procès-verbal.

Consignation du résultat du vote

Les résolutions soumises à l'approbation des associés ont fait l'objet des votes ci-après consignés.

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (1 294 128) €.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les associés constatent que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

En conséquence, les associés donnent à la Gérance *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour l'adoption	2.950.865 voix
Contre l'adoption	voix
Ne se prononcent pas	voix

En conséquence la résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une perte de (1 294 128) € (centimes inclus), les associés décident d'affecter cette perte en totalité au « Compte Report à Nouveau » qui s'élèvera désormais à (2 687 124) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les associés constatent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices de la Société.

Pour l'adoption 2.950.865 voix
Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Les associés prennent connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes ne mentionnant la conclusion, au cours de l'exercice écoulé, d'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Pour l'adoption 2.950.865 voix
Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la Société COFFRA, Commissaire aux comptes titulaire, et de la Société 3S, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, les associés décident de :

- Renouveler le mandat de la Société COFFRA, Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue la consultation de l'associé unique ou de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- Ne pas renouveler le mandat de la Société 3S, Commissaire aux comptes suppléant.

Pour l'adoption 2.950.865 voix
Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés décident de modifier comme suit, la rémunération de la Gérance avec effet à compter du 1.1.2017:

En rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, le gérant a droit à un traitement fixe de 2.500 euros bruts (frais de représentation inclus), hors TVA, par an, payable le 31 décembre de chaque année civile.

Pour l'adoption 2.950.865 voix

Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

A titre extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte de la distribution comme suit de la nue-propiété des parts sociales de la Société décidée par acte du 11 décembre 2013 avec effet au 19 décembre 2013 :

Nom des associés	Nombre de parts sociales dont la nue-propiété a été distribuée
Oberkrankenstiftung, Friedrichstraße 4, 95444 Bayreuth (Allemagne)	245.803
Oberkrankenstiftung, Friedrichstraße 4, 95444 Bayreuth (Allemagne)	49.161
Helmut Müller, Waldstraße 8, 95448 Bayreuth (Allemagne)	24.580
Prof. Dr. Klaus Wucherer, Mittelstraße 13, 90610 Winkelhaid (Allemagne)	24.580

Les associés décident par conséquent de modifier comme suit le tableau de répartition des parts sociales figurant en paragraphe 3 de l'article 7 des statuts :

Associés	Parts		
	Pleine Propriété	Nue-Propriété	Usufruit
Bayemfonds Immobilienverwaltung GmbH & Co. Objekt Frankreich III KG numérotées du n° 1 à 14 et du n° 16 à 2.606.741		2.606.740	
Oberkrankenstiftung numérotées du n° 2.606.742 à 2.901.705		294.964	
Monsieur Helmut Müller numérotées du n° 2.901.706 à 2.926.285		24.580	
Monsieur Prof. Dr. Klaus Wucherer numérotées du n° 2.926.286 à 2.950.865		24.580	
Frankreich III Beteiligungs GmbH numérotées n° 15 (en pleine propriété) et n° 16 à 2.950.865 (en usufruit)	1		2.950.864

Total des Parts composant le capital social	2.950.865 Parts
---	-----------------

Le reste de l'article demeure inchangé.

Pour l'adoption **voix**
Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

Les associés, après lecture du rapport de la Gérance, décident de prévoir dans les statuts de la Société que le ou les gérants sont autorisés à accomplir les actes entrant dans le champ d'application de l'article 1161 du Code civil.

En conséquence, les associés décident de rajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 16.2 des statuts :

Article 16.2 – Pouvoirs de la Gérance

[...]

« j) Le ou les gérants peuvent agir en qualité de représentants légaux pour le compte de plusieurs parties cocontractantes et contracter pour leur propre compte avec la Société, sauf dispositions légales ou conventionnelles contraires. »

Les autres stipulations de cet article restent inchangées.

Pour l'adoption **voix**
Contre l'adoption **voix**
Ne se prononcent pas **voix**

En conséquence la résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la cinquième résolution, les associés décident de modifier l'article 16.3 des statuts comme suit :

Article 16.3 - Rémunération de la Gérance

« 16.3 En rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, le gérant a droit à un traitement fixe de 2.500 euros bruts (frais de représentation inclus), hors TVA, par an, payable le 31 décembre de chaque année civile. »

Pour l'adoption **voix**
Contre l'adoption **voix**

Ne se prononcent pas voix

En conséquence la résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour l'adoption 2.950.865 voix

Contre l'adoption...voix

Ne se prononcent pas...voix

En conséquence la résolution est adoptée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérance.



Pour WS Beteiligungs GmbH,
M. Christian Berger

